



OYSTER

Société d'Investissement à Capital Variable
69, route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG
R.C.S. Luxembourg B - 55 740

AVIS DE CONVOCATION D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Par un avis publié le 21 octobre 2005, les actionnaires d'OYSTER, Sicav («la Société») ont été conviés à une assemblée générale extraordinaire le 9 novembre 2005, à 14 h, dans les locaux de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg. Les actionnaires sont avisés que cette assemblée générale extraordinaire est reportée au 17 novembre 2005, à 14 h, et se tiendra dans les mêmes lieux. L'ordre du jour comportera un point supplémentaire:

Modification de l'article 19 des statuts de manière à ajouter un dernier paragraphe comme suit:
«Le conseil d'administration peut décider que les investissements d'un compartiment soient faits de manière à ce qu'ils reproduisent la composition d'un indice d'actions ou d'obligations sous réserve que l'indice concerné soit reconnu par l'autorité de contrôle luxembourgeoise comme étant suffisamment diversifié, qu'il soit un étalon représentatif du marché auquel il se réfère et fasse l'objet d'une publication appropriée.»

L'assemblée ne délibérera valablement que si la moitié du capital est représentée. Les résolutions ne pourront être adoptées qu'à la majorité des deux-tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés lors de cette assemblée.

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter à cette assemblée doivent remplir et retourner le formulaire de procuration disponible au siège social de la Société, au moins trois jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

Représentant et agent payeur en Suisse: Banque SYZ & CO S.A., 30, rue du Rhône, 1204 Genève.